

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Remboursement des travaux de remise à la cote d'un regard d'assainissement à Mme LAUBEPIN Audrey

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente le cas particulier de la remise à la cote d'un regard assainissement collectif d'eaux usées, situé sur la propriété de Mme LAUBEPIN Audrey, au 695 rue du Bady sur la commune de Sainte Euphémie (parcelle A 979).

La canalisation collective d'eaux usées traverse cette parcelle et Mme LAUBEPIN a effectué des travaux qui ont nécessité la remise à la cote d'un regard d'assainissement collectif d'eaux usées pour un montant de 360,00 € TTC supportés par Mme LAUBEPIN.

Ces travaux sont en réalité à la charge de la CCDSV, propriétaire du réseau de collecte.

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder au remboursement de la somme de 360,00 € TTC correspondant aux travaux de remise à la cote du regard d'assainissement collectif d'eaux usées collectif traversant la parcelle de Mme LAUBEPIN Audrey.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de rembourser à Mme LAUBEPIN Audrey, 695 rue du Bady à Sainte Euphémie, la somme de 360,00 € TTC correspondant aux travaux de remise à la cote du regard d'assainissement du réseau de collecte traversant la parcelle A 979 que celui-ci a supporté à la place de la CCDSV.
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

